

sont tenu strictement à la règle du droit. Nous devons les en féliciter. La situation est tragique parce que le gouvernement n'a pas réussi à prendre des mesures énergiques avant la crise. Il y a déjà cinq ans que le rapport MacPherson a été déposé à la Chambre. Lors de son premier discours du trône, il y a plus de trois ans, le premier ministre a promis que des mesures relatives aux chemins de fer seraient présentées. Tous les discours du trône qui ont suivi ont promis que de telles mesures seraient mises en œuvre. Aucune initiative n'a été prise.

Les cheminots ont en fait un grief justifié. Ils sont restés huit mois sans entente avec les compagnies ferroviaires. J'ai l'impression que les augmentations de salaire sont une question moins importante que les griefs des cheminots à propos des conditions de travail, dont on a fait peu de cas pendant ces années. Il y a aussi le coût de la vie qui ne cesse de monter. Toutefois, la responsabilité actuelle du Parlement, c'est de remettre les trains en marche, d'exposer les bases de nouvelles négociations, d'établir un délai à ces négociations après lequel l'arbitrage devra s'appliquer.

Nous avons une deuxième responsabilité, et c'est non seulement d'étudier les mesures relatives aux chemins de fer mais aussi de nous attaquer aux causes fondamentales de la grève: le coût de la vie qui monte continuellement et l'inflation qui déprécie la valeur marchande du dollar. Par conséquent, nous avons hâte d'aborder les mesures annoncées. La deuxième mesure législative mentionnée par le premier ministre exigera, à mon avis, des semaines d'étude et il faudra exposer tous les aspects de l'industrie du transport, toutes les questions ouvrières et patronales, afin de parvenir à une solution. Le gouvernement devra aussi prendre des mesures dynamiques pour appliquer une politique financière de nature à résoudre le problème de l'inflation et d'enrayer la hausse du coût de la vie.

Nous savons bien, monsieur l'Orateur, que nous sommes ici pour régler la grève, ce que nous devons faire d'une façon efficace. Nous espérons que le gouvernement présentera cette mesure législative et nous allons l'étudier. Les yeux de la nation, à mon avis, sont tournés vers nous. En ce qui a trait à notre parti, voilà l'attitude que nous entendons adopter.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je sais que le Règlement ne me permet pas de reprendre la parole. Cependant, on a soulevé une ou deux questions de procédure auxquelles, si la Chambre le permet, je pourrais répondre immédiatement. Cela pourrait éventuellement raccourcir le débat.

Des voix: Entendu.

Le très hon. M. Pearson: Le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a dit qu'il serait utile, et ses mots, sauf erreur, ont été plus fermes que cela, de soumettre aux députés le projet de loi sur les chemins de fer avant le débat sur la mesure relative à la grève. Cette demande me semble raisonnable. Le très honorable représentant se rappelle que je lui avais indiqué que si la Chambre acceptait de renoncer au débat sur le projet de résolution qui précède ce bill, débat qui, nous le savons, est souvent superflu, d'adopter le projet de résolution et d'amorcer le débat sur le bill à l'étape de la deuxième lecture, alors nous pourrions peut-être aborder la première lecture de la mesure relative à la grève, étudier le projet de résolution et faire subir la première lecture au projet de loi concernant les chemins de fer. Ensuite, nous pourrions passer à la deuxième lecture de la mesure relative à la grève et débattre celle-ci ou, si les députés désirent consulter pendant une heure ou deux ce projet de loi, on pourrait adopter cette formule.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre ne conviendrait-il pas, avant d'aller plus loin et pour nous permettre de comprendre le fond de la situation, qu'il serait utile d'avoir le bill relatif aux chemins de fer. Pourquoi commencer par ne faire les choses qu'à moitié et accepter la résolution sans débat. Si la Chambre est d'accord, on pourrait nous fournir un exemplaire du bill. Nous essayons de collaborer. Il n'y a aucune raison de ne pas mettre ces deux bills à notre disposition. Autrement, le gouvernement présentera simplement la résolution et il n'y aura pas de débat à cette étape. Nous n'aurons pas les renseignements que nous avons d'habitude sur ces questions. Nous adopterons quelque chose dont nous ne savons rien.

On pourrait ainsi peut-être nous priver d'un discours du ministre des Transports et cela pourrait nous chagriner. Peut-être pas. Pour quelle raison nous empêcherait-on de voir ce bill, même sans suivre la formalité habituelle? Qu'on le mette à notre disposition, et nous examinerons ensuite le bill sur la grève.

• (3.40 p.m.)

Le très hon. M. Pearson: Cette façon de procéder présente une seule difficulté, et si cette difficulté peut être surmontée, je ne m'oppose aucunement à mettre à votre disposition le bill sur les chemins de fer. C'est contraire au Règlement de mettre à la disposition de la Chambre un bill avant qu'il ait été présenté et qu'il ait subi la première lecture. Si la Chambre consentait à l'unani-